MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 4 du 4 janvier 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale du Doubs

NOR : INTJ2032438S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11443 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032367S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er janvier 2021 :

Jourdain	Francis	NIGEND :	147 967

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2021 :

Vouge	Frédéric	NIGEND :	155 233
Carillon	Pierre	NIGEND :	211 061

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er janvier 2021 :

Lamy	Christophe	NIGEND :	191 489
Couchot	Emmanuelle	NIGEND :	152 440
Vuillemin	Audrey	NIGEND :	271 227

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2021 :

Mathis	Christel	NIGEND :	329 249
Bruckert	Julien	NIGEND :	311 214
Lenoir	Damien	NIGEND :	316 748
Léoty	Laura	NIGEND :	348 070

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 janvier 2021.

Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Doubs,
S. Gauffeny